



RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-30/01-04

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 30 Janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 26 Janvier 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (18) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (4) : BOULON Marc (procuration à MICHELIER Valérie). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). LANTENOIS Geoffrey (procuration à BONNAVENTURE Richard). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) JAUME François

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS
ANNEE 2024

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 alinéa 2, le conseil municipal a la possibilité de faire appel à un certain nombre d'agents saisonniers non titulaires afin de répondre à un accroissement d'activité.

Dans cet esprit,

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement des agents saisonniers suivants pour l'année 2024 :
 - o Un nombre maximum de 30 adjoints d'animation pour permettre de répondre aux besoins du service Accueil de Loisirs ;
 - o Un nombre maximum de 5 adjoints techniques pour renforcer les équipes des services techniques ;
 - o Un nombre maximum de 4 adjoints techniques pour renforcer les équipes du service entretien,
 - o Un nombre maximum de 4 adjoints techniques pour renforcer les équipes du service ATSEM,
 - o Un nombre maximum de 2 adjoints administratifs pour renforcer les équipes du service à la population,
- D'accepter que l'ensemble de ces agents soit rémunéré par référence aux grilles indiciaires afférentes au grade sur lequel ils seront recrutés ;
- De prévoir les crédits nécessaires à ces recrutements au Budget 2024 de la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les contrats ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 1^{er} Février 2024

Le Secrétaire de Séance



Monique MONTAGARD

Le Maire,



Valérie MICHELIER